PRÉFET DES HAUTES-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE NUMÉRIQUE ENSEMBLE

Hautes-Alpes
le département



Feuille de route France Numérique Ensemble

« Vers un numérique plus accessible pour tous les Haut-Alpins »

2024 | 2027

SOMMAIRE

Introduction 1

Méthodologie et calendrier 3

État des lieux 4

L'exclusion numérique dans les Hautes-Alpes 5

Les acteurs de l'inclusion numérique 13

Diagnostic territorial 23

Plan d'actions 24

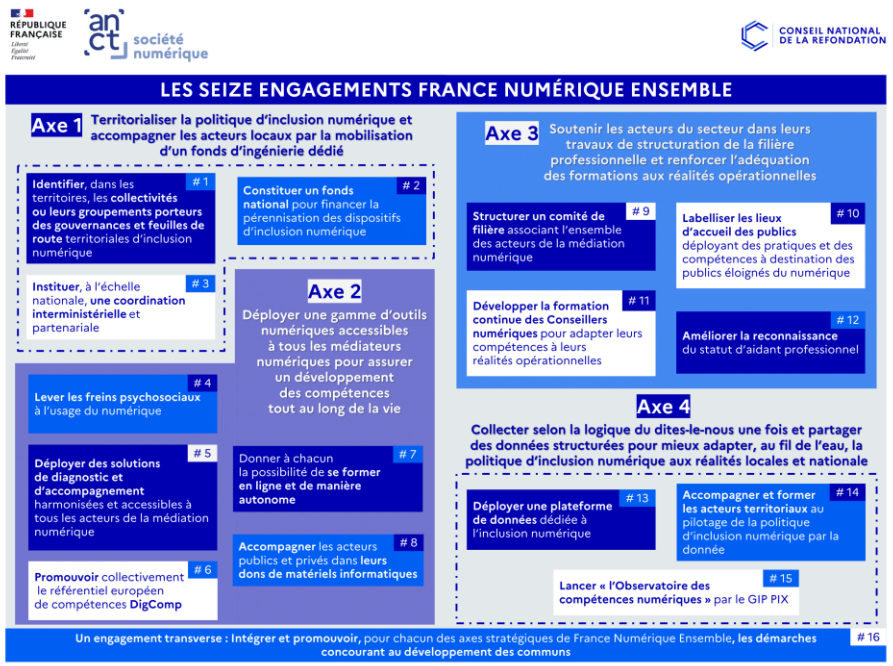
Axe 1 : Structurer et valoriser le réseau des acteurs de l'inclusion numérique 25

Axe 2 : Améliorer et développer l'offre d'inclusion numérique 29

Axe 3 : Assurer l'accès au numérique pour tous 32

Annexes 34

INTRODUCTION



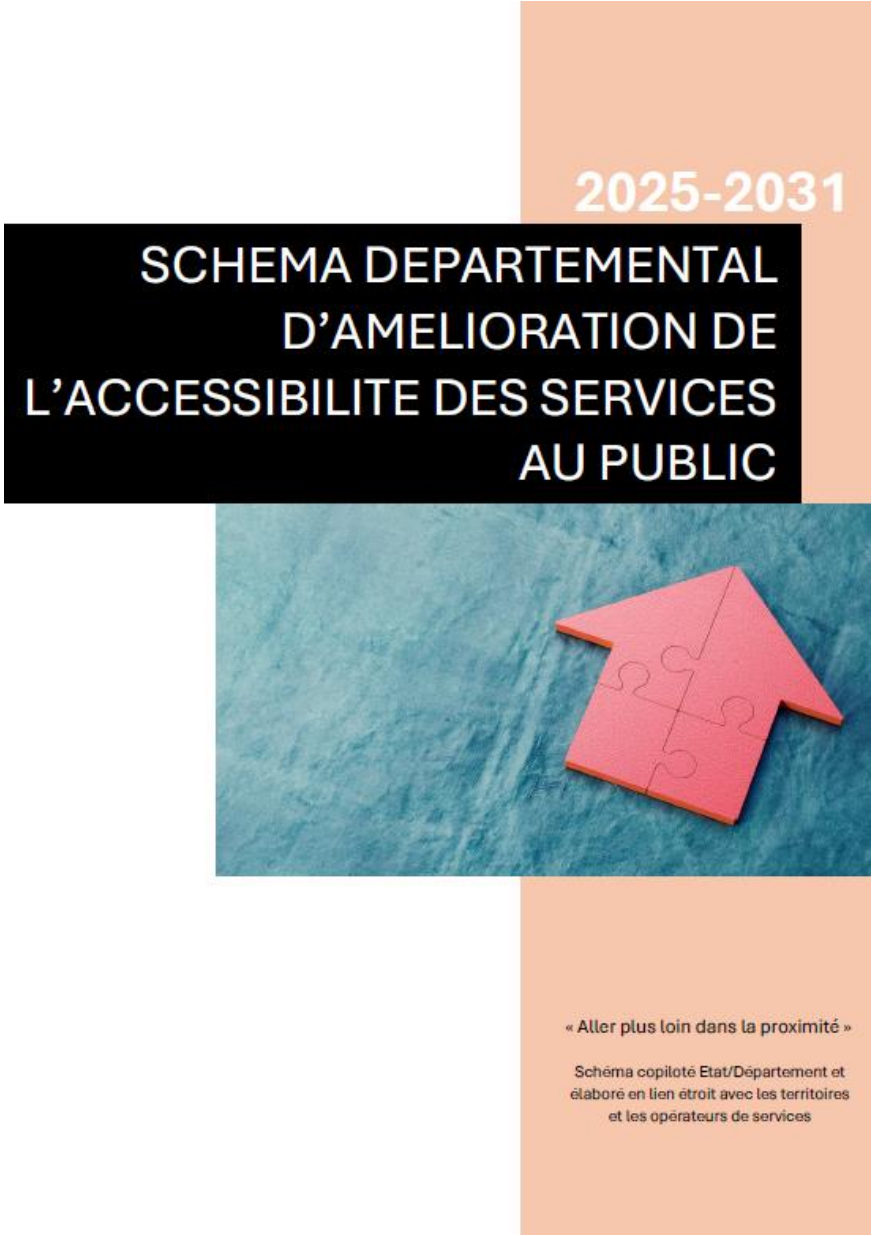
Cinq ans après le lancement de la première stratégie nationale pour un numérique inclusif (SNNI) et à l'issue d'une vaste concertation partenariale menée dans le cadre du Conseil National de la Refondation, l'État, les collectivités territoriales et les acteurs de la société civile ont souhaité réaffirmer leur engagement en faveur de l'inclusion numérique du plus grand nombre. Prenant la suite de la SNNI, **la feuille de route nationale France Numérique Ensemble** est structurée autour de 4 axes et 16 engagements. Elle doit permettre, d'ici à 2027 d'atteindre les objectifs suivants : 8 millions de personnes accompagnées, 25 000 lieux d'inclusion numérique, 20 000 aidants numériques formés et 2 millions d'équipements informatiques reconditionnés accessibles aux ménages les plus modestes.

Dans le cadre de l'axe 1, **«** Territorialiser la politique d'inclusion numérique et accompagner les acteurs locaux par la mobilisation d'un fonds d'ingénierie dédié » les Préfectures de département ont été chargées de coordonner la **construction de gouvernances territoriales autour de l'inclusion numérique et de rédiger des feuilles de route locales qui déclinent les engagements nationaux.** La feuille de route ici présentée est le fruit d'un travail collaboratif associant la Préfecture et le Département des Hautes-Alpes, co-porteurs de la feuille de route, ainsi qu'un certain nombre de structures publiques et privées (liste participants en fin de document) qui ont souhaité s'inscrire dans cette démarche collective visant à apporter des solutions aux personnes en éloignées ou exclues du numérique et à les amener vers l'autonomie.

INTRODUCTION

En parallèle de France Numérique Ensemble, la Préfecture et le Département se sont également engagés dans la rédaction du nouveau **Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), dont l'un des deux axes de travail est l'inclusion numérique**. En effet, l'importance croissante que le numérique occupe dans la réalisation des démarches et dans l'accès des citoyens au droit et à l'administration est génératrice d'inégalités, voire d'exclusion des personnes ne disposant pas des compétences numériques nécessaires. Ce constat est régulièrement rappelé par le Défenseur des droits, qui alerte contre une possible aggravation de la fracture numérique induite par la dématérialisation à l'œuvre.

Cet enjeu a pleinement été intégré dans les travaux d'élaboration du nouveau SDAASP, auxquels ont été associés les partenaires institutionnels et associatifs locaux, et dont l'animation a été assurée par un binôme de chargés de mission de la Préfecture et du Département. et prenant en compte les diagnostics, schémas et contractualisations existants sur le territoire départemental.



METHODOLOGIE ET CALENDRIER

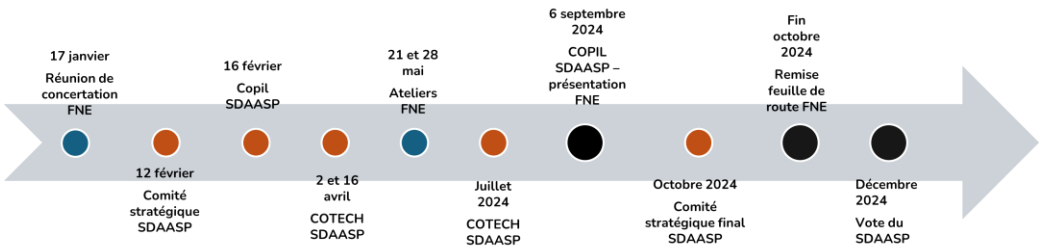
En matière d'inclusion numérique, le territoire haut-alpin se caractérise par une dissémination d'actions plutôt localisées et portées par divers acteurs publics, associatifs et privés (voir état des lieux ci-dessous), qui travaillent occasionnellement en collaboration mais n'ont jamais été associés dans le cadre d'une démarche territoriale structurée associant l'ensemble des partenaires. France Numérique Ensemble est ainsi la première tentative visant à établir une dynamique commune autour d'actions à porter collectivement.

L'ensemble des acteurs identifiés comme porteurs d'actions en matière d'inclusion numérique ont été sollicités en octobre 2023 pour faire partie de la gouvernance France Numérique Ensemble et participer aux travaux d'élaboration de la future feuille de route territorialisée.

Onze collectivités et neuf structures ont manifesté leur souhait de participer à cette démarche et se sont inscrites sur la plateforme dédiée mise en place par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Ces acteurs sont ainsi identifiés comme signataires de la présente feuille de route en fin de document.

La première réunion de concertation avec les membres de la gouvernance s'est tenue le 17 janvier 2024. Une trentaine de représentants de structures étaient présents.

En parallèle, les travaux relatifs à la révision du SDAASP ont été initiés lors du Comité stratégique du 12 février. Ces deux réunions inaugurales ont ouvert des temps d'échanges qui se sont succédé au printemps et à l'été 2024 :



Ces derniers ont permis d'aboutir à un état des lieux et un diagnostic territoriaux réalisés en collaboration avec les associations engagées dans le numérique inclusif que sont le Hub du Sud et l'ADRETS, référent de ce dernier pour les Hautes-Alpes. Ces éléments ont permis l'élaboration de la présente feuille de route et du plan d'actions détaillé ci-dessous, proposés aux partenaires en septembre 2024 et remis à l'ANCT au mois d'octobre.

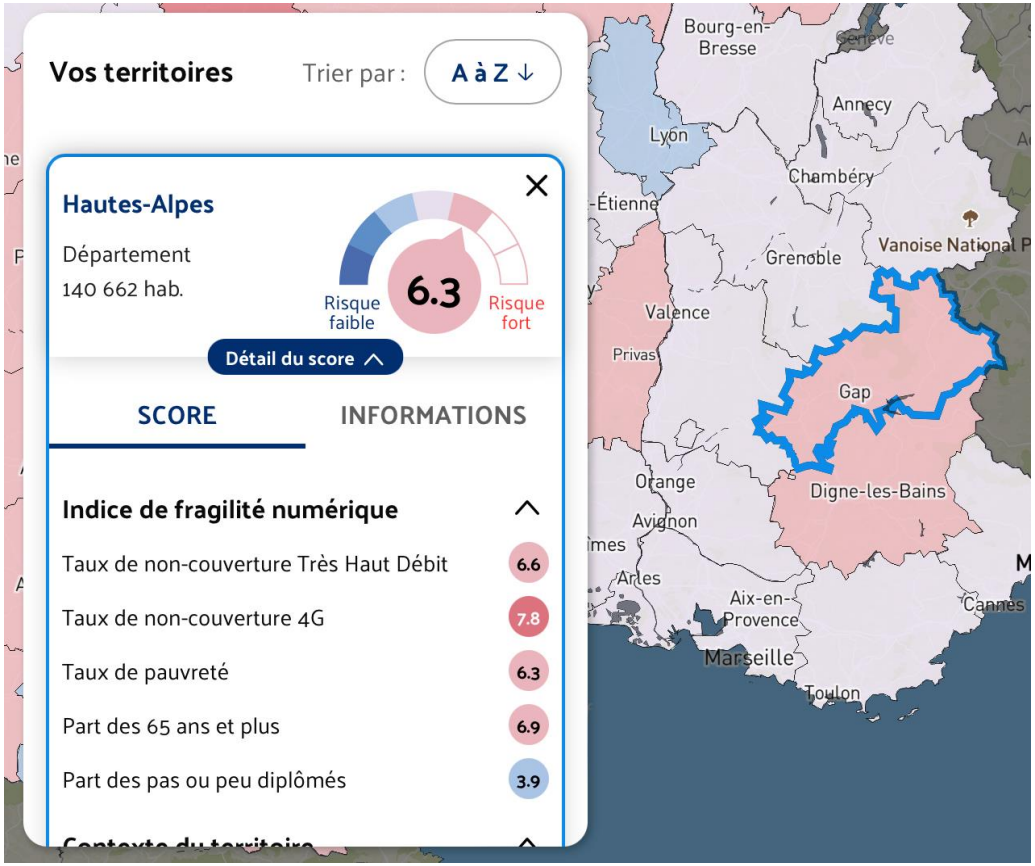
QU'EST-CE QUE L'EXCLUSION NUMÉRIQUE ?

Une approche élargie des phénomènes d'exclusion numérique considère que 31,5% des personnes de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine sont aujourd'hui éloignées du numérique.

Cette conception prend en considération à la fois l'accès physique au numérique (les équipements et la connexion) mais aussi les usages et compétences, en mesurant notamment l'éloignement à partir des différents degrés d'aisance des usagers dans l'utilisation des outils, la réalisation de tâches numériques et la capacité à hiérarchiser et à prendre du recul par rapport aux contenus numériques. Cette analyse permet de mettre en évidence l'influence des caractéristiques socio-démographiques dans les phénomènes d'exclusion numérique, qui se cumulent souvent avec d'autres situations de fragilité.

Ce cadre de réflexion a été adapté au département des Hautes-Alpes lors des travaux d'élaboration du présent document, de manière à prendre en considération l'ensemble des situations d'éloignement au numérique et parvenir à un diagnostic prenant en considération la diversité des publics cibles et la spécificité des territoires. Ce dernier repose en partie sur le diagnostic réalisé par l'établissement HETIS – Haute École du Travail et de l'Intervention Sociale, dans le cadre de l'élaboration du Schéma Départemental Unique des Solidarités (SDUS).

A également été utilisé **l'indice de fragilité** créé par La Mednum, structure coopérative associant les acteurs de l'inclusion numérique, et qui permet de mettre en évidence différents facteurs déterminants de l'éloignement numérique dans les Hautes-Alpes.

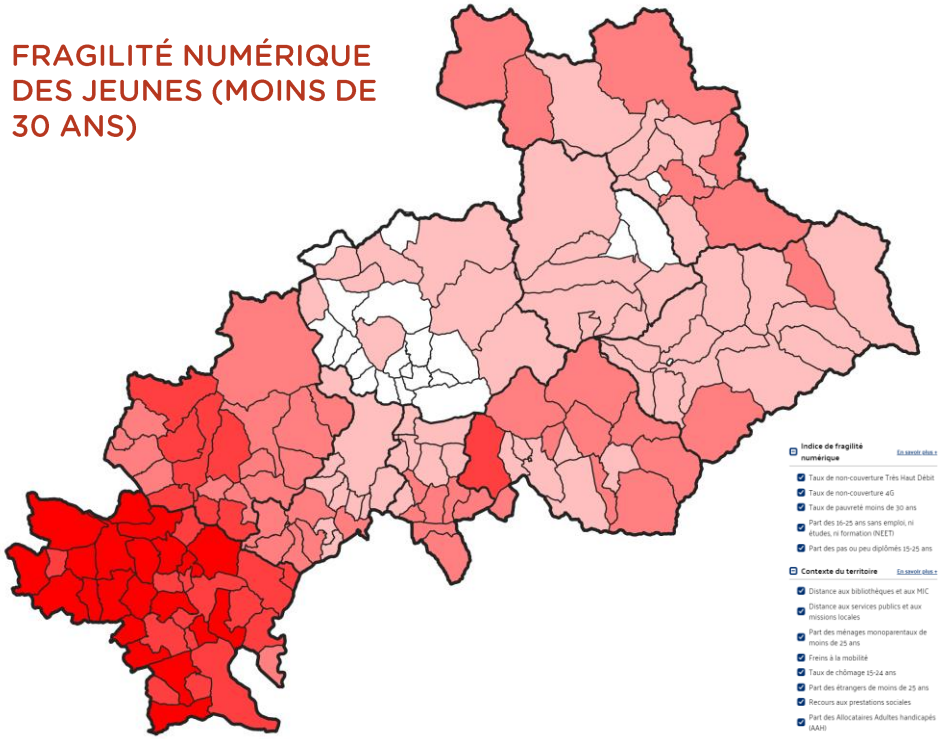


Source : indice de fragilité numérique, la Mednum

L'EXCLUSION NUMÉRIQUE DANS LES HAUTES-ALPES

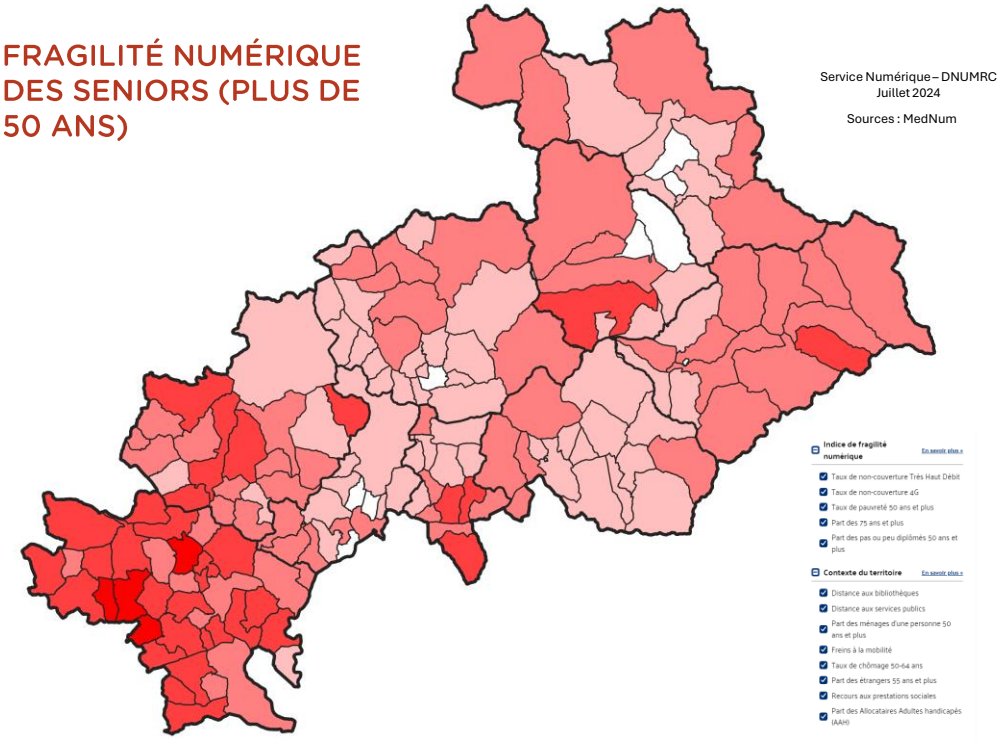
L'indice de fragilité numérique dans les Hautes-Alpes

FRAGILITÉ NUMÉRIQUE DES JEUNES (MOINS DE 30 ANS)



Le sud du département est marqué par une conjonction de facteurs socio-démographiques pouvant contribuer à l'illectronisme des jeunes (moins de 30 ans). Le bassin gapençais et le Champsaur-Valgaudemar, en revanche, affichent de bons scores, même si la complexité du phénomène d'exclusion numérique, particulièrement chez les plus jeunes, appelle à lire ces chiffres avec une certaine vigilance.

FRAGILITÉ NUMÉRIQUE DES SENIORS (PLUS DE 50 ANS)



Service Numérique – DNUMRC
Juillet 2024

Sources : MedNum

Une majorité des communes du territoire affiche un indice de fragilité numérique des seniors supérieur à 6, avec encore une fois une accumulation de facteurs à risque dans le sud du département, qu'il s'agisse de données économiques ou démographiques.

Indice de fragilité numérique

- 3-5
- 5-6
- 6-7
- 7-8
- 8-9

PRÉFET DES HAUTES-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Hautes-Alpes
le département

L'EXCLUSION NUMÉRIQUE DANS LES HAUTES-ALPES

TITRE Fragilité numérique dans les Hautes-Alpes	5.9 CA Gap-Tallard-Durance EPCI / EPT	6.7 CC Buëch-Dévoluy EPCI / EPT	5.7 CC Champsaur-Valgaudemar EPCI / EPT	5.5 CC du Briançonnais EPCI / EPT	6.2 CC du Guillestrois et du Queyras EPCI / EPT	6.0 CC du Pays des Ecrins EPCI / EPT	7.0 CC du Sisteronais-Buëch EPCI / EPT	6.0 CC Serre-Ponçon EPCI / EPT	5.5 CC Serre-Ponçon Val d'Avance EPCI / EPT	6.0 Hautes-Alpes Département
Indice de fragilité numérique										
Taux de non-couverture Très Haut Débit	6.0	7.2	5.8	7.1	7.8	6.9	7.0	7.0	5.8	6.6
Taux de non-couverture 4G	6.0	9.6	8.5	8.4	9.9	9.8	8.3	8.1	8.6	7.8
Taux de pauvreté	6.3	6.4	6.6	5.4	6.0	8.2	7.6	6.1	4.8	6.3
Part des 65 ans et plus	6.3	7.9	7.7	6.0	7.2	6.1	8.4	7.8	4.8	6.9
Part des pas ou peu diplômés	3.4	4.6	4.4	3.0	3.3	3.8	6.1	3.8	4.8	3.9
Contexte du territoire										
Distance aux bibliothèques	7.5	6.1	5.5	5.2	7.8	6.9	5.3	5.4	5.8	6.4
Distance aux services publics	4.0	6.7	6.5	2.8	7.3	7.4	5.1	5.0	6.2	5.1
Part des ménages d'une personne	6.6	6.9	7.1	7.4	7.6	6.6	7.4	7.7	4.3	7.0
Part des ménages monoparentaux	6.7	6.4	5.4	6.5	6.0	3.4	6.2	5.9	5.1	6.1
Freins à la mobilité	3.7	8.4	8.2	6.0	8.9	9.0	7.6	6.7	6.5	6.2
Taux de chômage	5.9	5.2	3.2	2.4	1.7	2.7	6.9	5.2	5.9	4.8
Part des étrangers	6.1	5.7	3.3	5.9	5.1	7.2	6.8	5.8	4.6	5.8
Recours aux prestations sociales	6.7	5.6	4.1	4.6	4.1	3.9	7.3	4.1	3.8	5.4
Part des Allocataires Adultes handicapés (AAH)	6.9	6.2	3.8	6.7	4.5	2.5	8.1	6.0	5.2	6.2
Part de la population en situation d'illectronisme	16%	19%	18%	14%	15%	14%	27%	15%	13%	

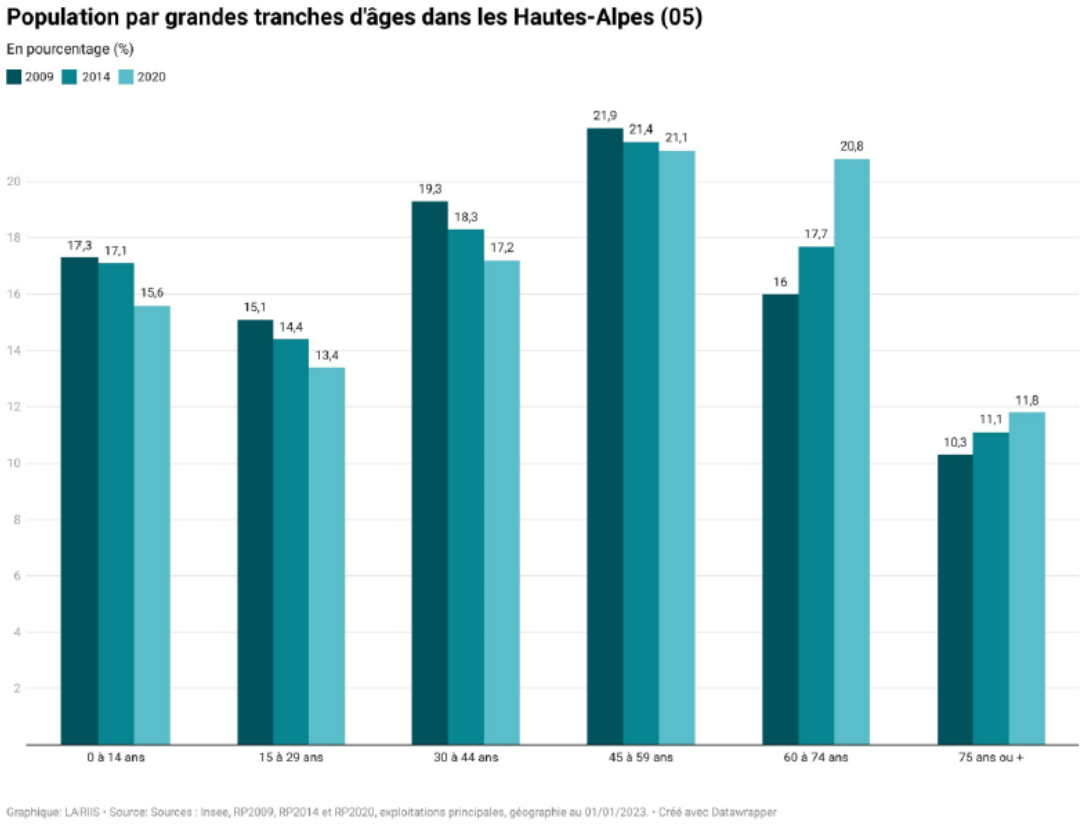
Sources : indice de fragilité numérique, la Mednum
INSEE, Flash Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Mars 2023

PRÉFET DES HAUTES-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Hautes-Alpes
le département

Des indicateurs socio-démographiques plutôt défavorables

L'âge



Le facteur âge est fréquemment évoqué comme l'une des premières causes d'éloignement par rapport à l'outil numérique. Cet effet âge se couple à un effet génération s'agissant des personnes les plus âgées, qui n'ont en effet pas ou peu eu l'occasion d'utiliser le numérique lors de leur vie professionnelle.

À cet égard, **le département des Hautes-Alpes présente une population plus âgée que la moyenne nationale, avec 32,6% de personnes de plus de 60 ans contre 27,8% sur l'ensemble du territoire français**, et une part des 75 ans et plus qui devrait doubler d'ici 2050.

Si on peut considérer que l'effet de génération est amené à se résorber car les futures personnes âgées auront été acculturées plus tôt au numérique tel qu'on le connaît actuellement, le fait est qu'une part importante de la population haut-alpine est statistiquement en difficulté avec le numérique, et l'évolution rapide des usages fait peser le risque que cet effet se reproduise dans les décennies à venir.

Le sud du territoire serait globalement plus à risque compte tenu d'une part plus importante des 75 ans et plus dans les EPCI du Sisteronais-Buëch et du Buëch-Dévoluy.

Des indicateurs socio-démographiques plutôt défavorables

La fragilité socioéconomique

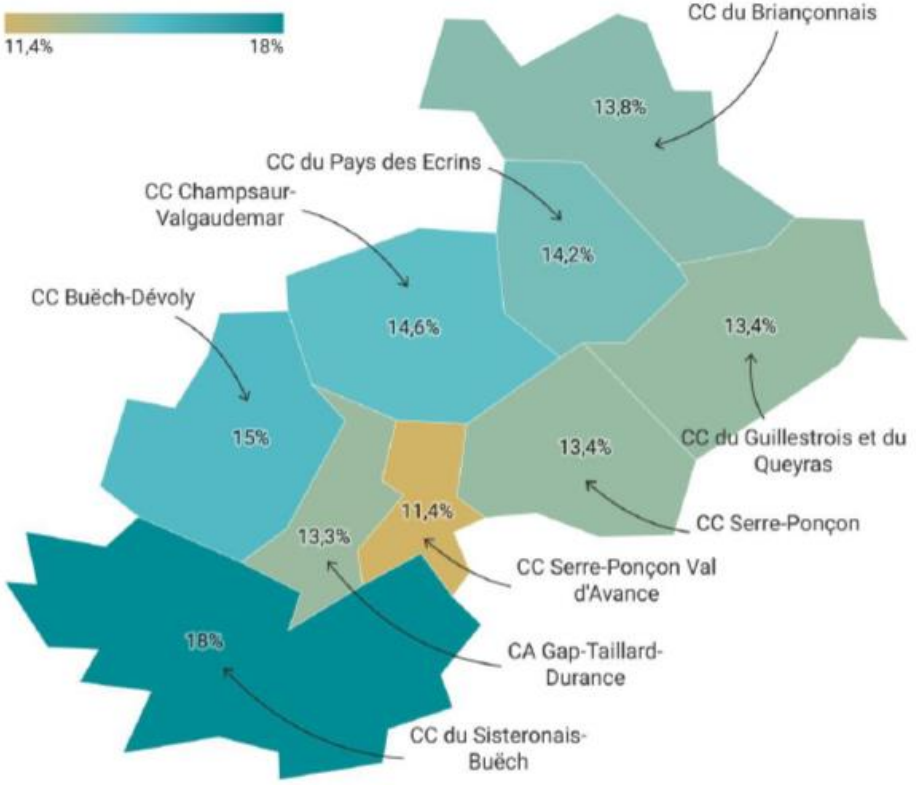
Les facteurs socio-économiques sont également déterminants dans l'exclusion au numérique, notamment parce qu'ils conditionnent l'accès financier des ménages aux équipements ainsi qu'à une connexion Internet. À cet égard, **le département des Hautes-Alpes affiche des taux généralement en-dessous des moyennes nationales, qu'il s'agisse des taux de pauvreté ou de chômage**. Avec un taux de pauvreté de 14,7% et un taux de chômage de 6,6%, le département se situe en-dessous de la moyenne nationale (15,3%).

Néanmoins, **des disparités territoriales et démographiques sont à relever**, avec un taux de pauvreté plus élevé chez les retraités (33,4%) et des secteurs en plus grande difficulté que d'autres, notamment le territoire de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch. Ces mêmes disparités se retrouvent dans le niveau de diplôme, or le degré d'aisance avec le numérique progresse statistiquement avec ce dernier. Ce constat appelle à des approches et modalités d'actions différenciées selon les territoires.

Pour les personnes les plus fragiles économiquement, **l'accès au numérique constitue un véritable enjeu d'inclusion sociale** car il conditionne de plus en plus l'accès aux droits, mais aussi à l'emploi – les carences en compétences numériques représentant le deuxième frein à la reprise d'emploi après la mobilité.

Taux de pauvreté monétaire dans les différents EPCI du 05

au seuil de 60 % du niveau de vie médian, en 2020.



Carte: LARIIS • Source: Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal, 2020 • Créé avec Datawrapper

Des profils divers appelant à des réponses spécifiques

Au-delà de ces données démographiques générales, certaines catégories de population peuvent présenter des phénomènes d'éloignement au numérique appelant à des réponses spécifiques. On peut notamment citer, de manière non exhaustive :



Les jeunes générations, qui sont exposées beaucoup plus tôt que leurs aînées au numérique via smartphone mais qui peuvent avoir plus de difficultés avec l'utilisation d'un ordinateur et la réalisation de certaines démarches. Par ailleurs, tous n'ont pas reçu un apprentissage et une sensibilisation sur les usages, appelant à des actions en matière d'hygiène numérique, d'éducation ou de parentalité numérique.



Les personnes en situation de handicap, dont l'accès au numérique peut requérir une adaptation des matériels, des actions sur l'accessibilité des contenus et une assistance humaine spécifique. Outre les démarches administratives usuelles, leur situation peut également nécessiter des demandes spécifiques (dossiers MDPH).



Les personnes étrangères et allophones et notamment les demandeurs d'asile présents dans un département transfrontalier comme les Hautes-Alpes, où accès au numérique et aux droits sont liés. Le cumul d'une non-maîtrise de la langue, du numérique et du système administratif français peut placer ces personnes en situation de grande difficulté.



Parmi les actifs, **les demandeurs d'emploi** peuvent nécessiter d'être accompagnés dans l'utilisation des outils numériques, l'absence de maîtrise de ce dernier représentant le 2ème frein à la reprise d'emploi après la mobilité. Par ailleurs, **d'autres professionnels et particulièrement les indépendants** peuvent avoir besoin d'une bonne maîtrise de l'outil numérique pour effectuer leurs démarches et faire vivre et connaître leur entreprise. Sur le territoire haut-alpin, la question de **l'emploi saisonnier** se pose également et peut nécessiter des actions spécifiques.

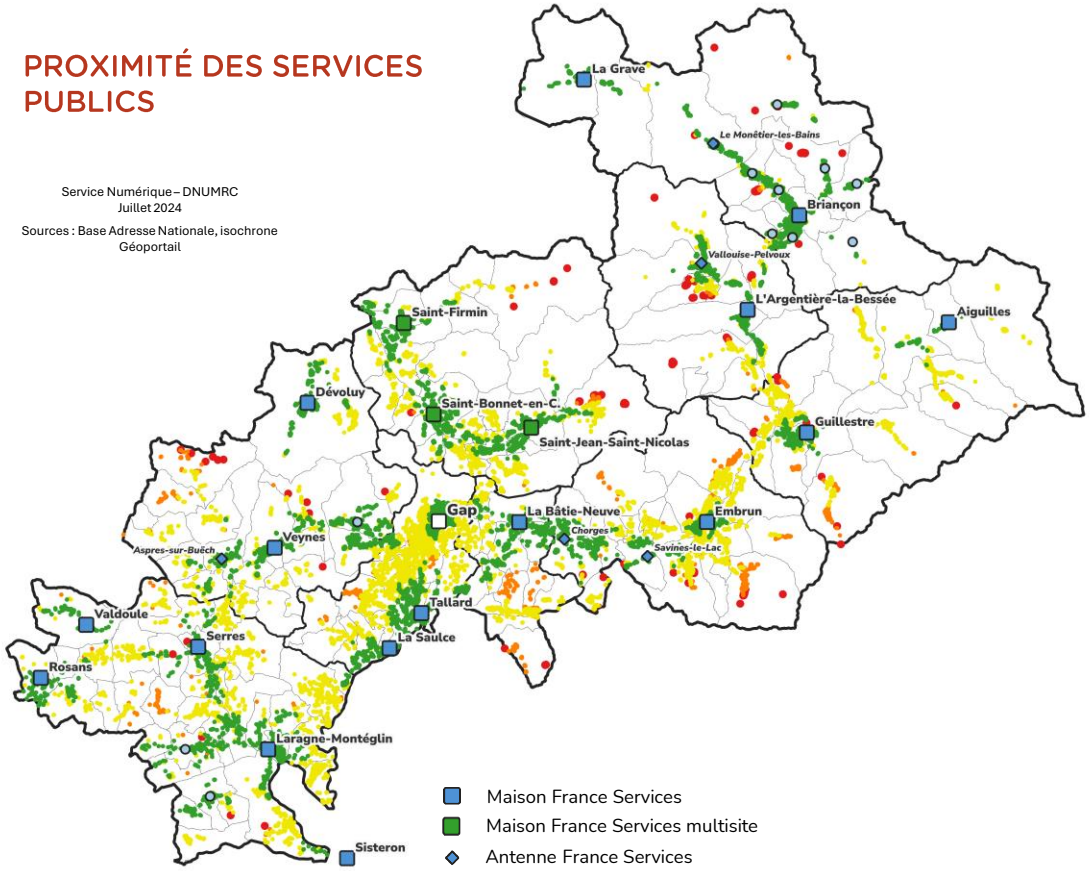
L'EXCLUSION NUMÉRIQUE DANS LES HAUTES-ALPES

De la distance physique à l'éloignement numérique

PROXIMITÉ DES SERVICES PUBLICS

Service Numérique – DNUMRC
Juillet 2024

Sources : Base Adresse Nationale, isochrone Géoportail



Le département des Hautes-Alpes est un territoire rural et de montagne, l'un des moins densément peuplés, avec une densité de population de 25,5 hab/km². En dehors des zones urbanisées, **l'habitat se caractérise ainsi par une forte dispersion dans des communes de petite taille**. Associée à une topographie marquée et une offre de mobilité partagée très inégale selon les territoires, celle-ci engendre des **situations d'éloignement physique qui peuvent se coupler d'un éloignement par rapport au numérique**.

En effet, une part non négligeable de la population peut rencontrer des difficultés pour accéder aux services proposés dans les centre-bourgs, parmi lesquels les Maisons France Services ainsi que les structures municipales, intercommunales ou associatives pouvant faire office d'espaces publics numériques avec des postes en libre accès, ou qui peuvent apporter un accompagnement aux usagers dans leurs démarches dématérialisées.

En outre, les poches de population les plus éloignées physiquement des services et centre-bourgs sont celles qui sont **le moins susceptibles d'avoir une connexion filaire et une couverture mobile de bonne qualité**. L'atténuation du signal sur le réseau cuivre (xDSL) ne permet ainsi pas d'avoir un bon débit sur des lignes souvent longues du fait de la topographie, et par ailleurs l'amélioration de la couverture mobile dans ces zones peu peuplées est fortement tributaire des programmes de déploiement soutenus par la puissance publique (cf. ci-dessous).

L'EXCLUSION NUMÉRIQUE DANS LES HAUTES-ALPES

Un réseau Très Haut Débit en cours de déploiement

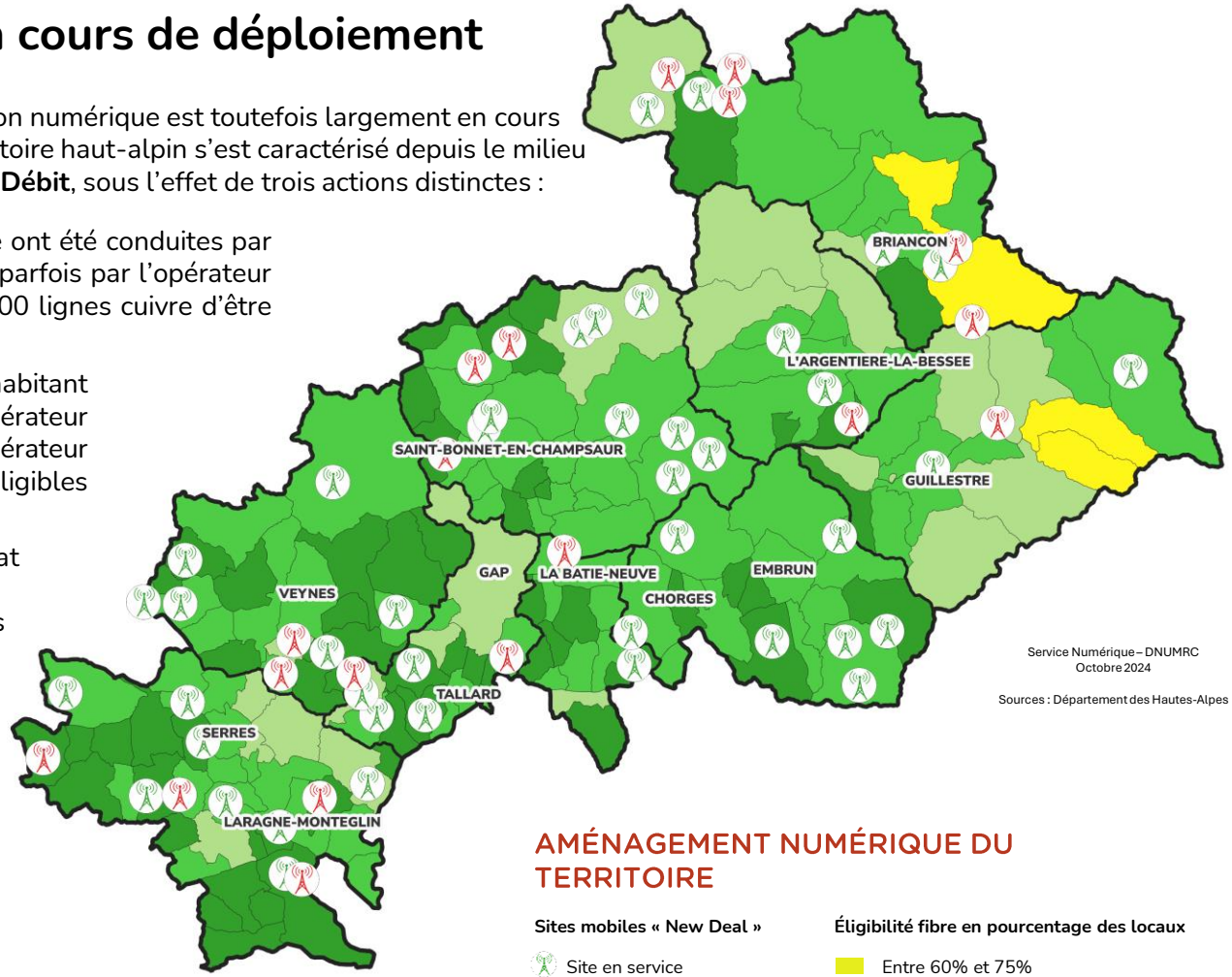
L'impact négatif de la géographie haut-alpine sur l'exclusion numérique est toutefois largement en cours de résorption. En effet, l'aménagement numérique du territoire haut-alpin s'est caractérisé depuis le milieu des années 2010 par une **forte progression du Très Haut Débit**, sous l'effet de trois actions distinctes :

- **Des opérations de montée en débit** sur le réseau cuivre ont été conduites par le Syndicat Mixte Ouvert PACA THD sur fonds publics et parfois par l'opérateur Orange sur ses fonds propres, permettant à près de 15 000 lignes cuivre d'être rendues éligibles à un abonnement vDSL.

- **Le déploiement de réseaux de fibre optique** jusqu'à l'habitant (FttH) a été initié en 2013 sur la commune de Gap (opérateur Orange) et en 2018 sur le reste du Département (opérateur XpFibre). Près de 90% des Haut-Alpins sont aujourd'hui éligibles à un abonnement fibre.

- **Le New Deal mobile,** programme lancé en 2018 par l'État et visant à résorber les zones blanches et grises de téléphonie mobile, a permis d'initier la construction de plus de 72 sites 4G et 4G fixe, dont 43 sont d'ores et déjà en service. Ces sites permettent notamment d'apporter une **sécurisation en cas de panne** des réseaux filaires, et d'apporter le Très Haut Débit dans des zones difficilement raccordables en fibre.

Les données servant à constituer l'indice de fragilité numérique semblent ne pas être à jour de ces progrès particulièrement marqués depuis 2021. Il convient donc de relativiser l'impact qu'un mauvais accès au très haut débit aurait sur l'exclusion numérique, même si tout le territoire n'est pas encore couvert.



L'EXCLUSION NUMÉRIQUE DANS LES HAUTES-ALPES

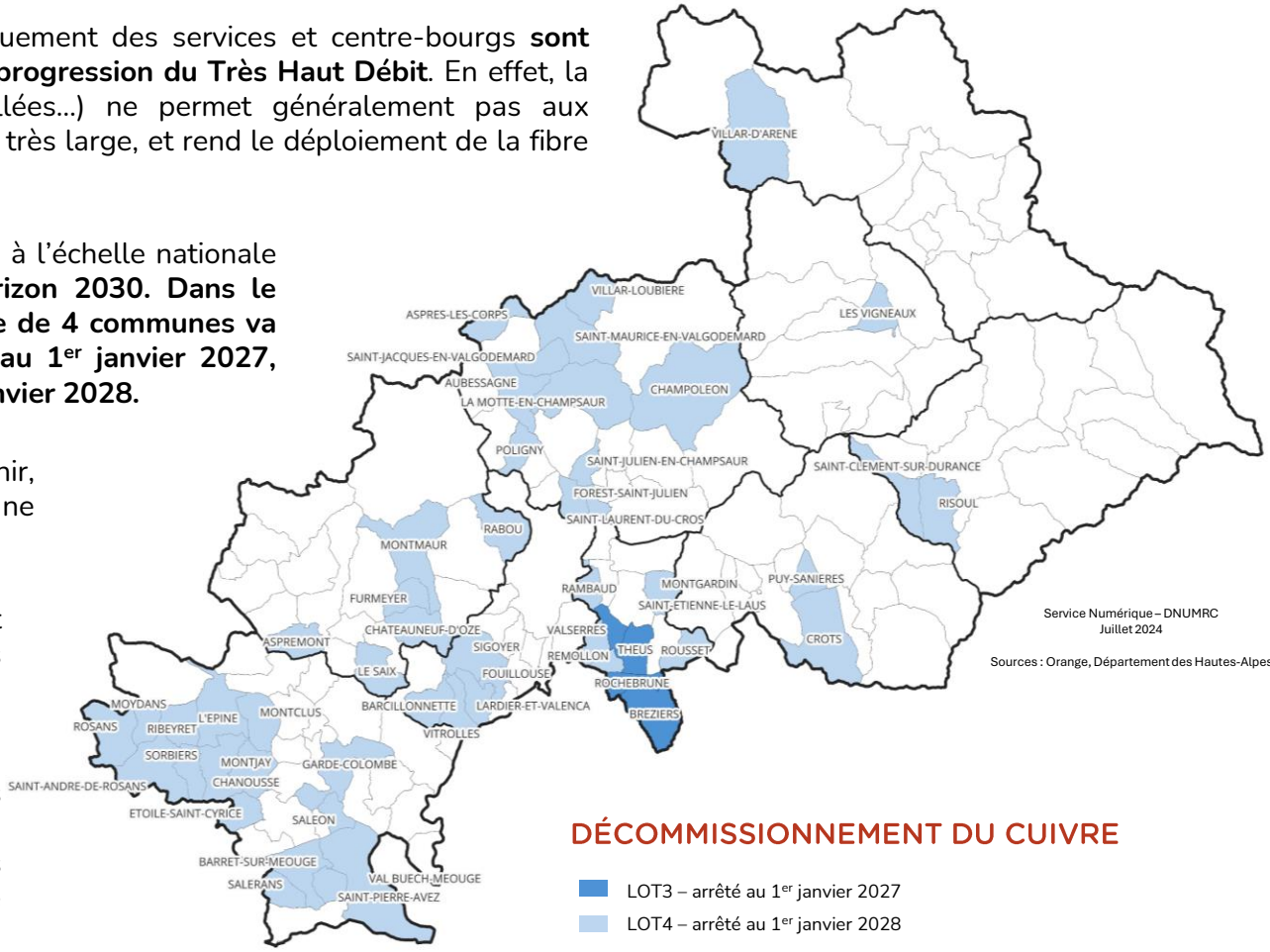
Les points de vigilance

Les poches de population les plus éloignées physiquement des services et centre-bourgs **sont celles qui, pour l'instant, bénéficient le moins de la progression du Très Haut Débit**. En effet, la topographie des zones concernées (montagne, vallées…) ne permet généralement pas aux nouveaux projets de sites mobiles de couvrir une zone très large, et rend le déploiement de la fibre optique plus complexe.

En outre, **un plan d'arrêt du réseau cuivre** a été initié à l'échelle nationale avec pour objectif un arrêt total **du service à l'horizon 2030. Dans le département des Hautes-Alpes, une première vague de 4 communes va initier le mouvement pour un arrêt définitif prévu au 1er janvier 2027, suivi d'une seconde vague de 49 communes au 1er janvier 2028.**

Ce projet, qui va s'intensifier dans les années à venir, implique que tous Haut-Alpins puissent avoir accès à une alternative de qualité.

Enfin, si le prix en France des forfaits téléphoniques et abonnements Internet reste globalement en-dessous de la moyenne des pays les plus avancés, **la part du numérique dans le budget des ménages tend à augmenter structurellement en même temps que les tarifs pratiqués par les opérateurs**. Le coût des abonnements à la fibre optique, en particulier, est en moyenne 20 à 25% plus élevé que celui des abonnements xDSL, et alourdira la charge financière des familles qui migreront de l'ADSL vers la fibre.



LES ACTEURS DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE

Pour répondre aux phénomènes d'exclusion numérique décrits précédemment, un certain nombre d'actions existent, portées par des acteurs divers et avec des modalités de structuration très différentes en fonction des dispositifs sur lesquelles elles reposent :

Collectivités et structures publiques : un nombre important de collectivités haut-alpines sont engagées contre l'exclusion numérique, notamment à travers le dispositif des Conseillers numériques avec 25 postes attribués en 2021 sur le département dont les deux-tiers dépendent de collectivités. Plus généralement, le réseau France Services contribue à la lutte contre la fracture numérique en offrant aux populations des solutions de proximité pour l'accès aux droits. En outre, des structures publiques comme les bibliothèques/médiathèques, CCAS/CIAS ou centres sociaux peuvent conduire des actions d'inclusion numérique ou proposer des postes en libre-accès. La Région PACA et le Département des Hautes-Alpes portent également des actions de terrain ou contribuent au financement d'actions d'inclusion portées par d'autres structures.

Associations : plusieurs acteurs associatifs conduisent des actions d'inclusion numérique sur leur base territoriale. Peuvent être notamment cités Planète Champsaur Valgo, le Centre des ressources des Hauts Pays Alpins de Veynes, l'Université du Temps Libre à Gap, l'Union Départementale des Associations Familiales ou encore l'ADELHA – Ligue de l'enseignement des Hautes-Alpes. Emmaüs Connect a également conduit une mission sur le territoire qui se prolonge à travers des Relais Numériques (voir ci-après).

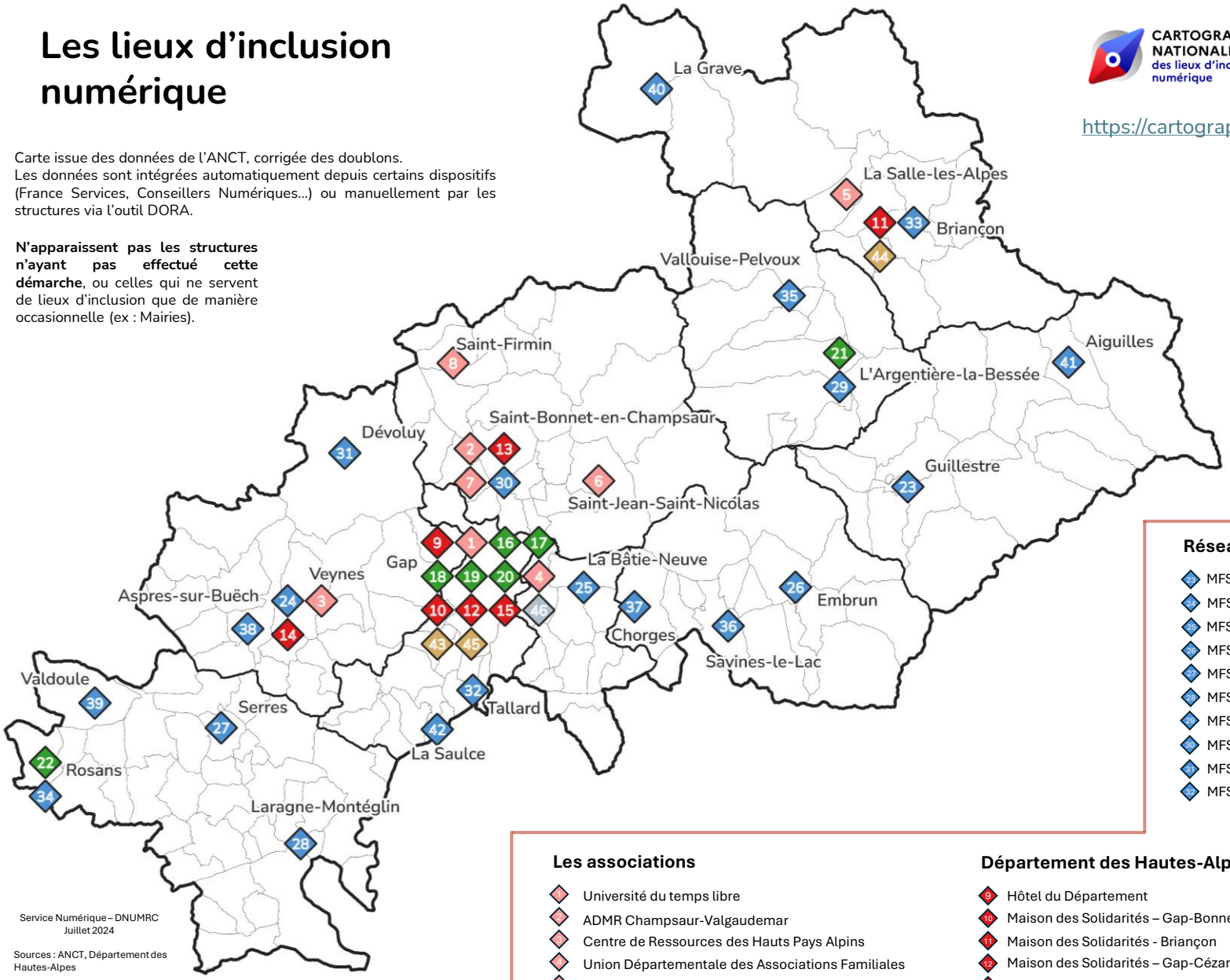
Acteurs privés : certains acteurs privés sont également engagés contre l'exclusion numérique, notamment dans le cadre de leur stratégie de Responsabilité Sociétale des Entreprises. C'est le cas par exemple des opérateurs de télécommunications, qui peuvent offrir des abonnements et des équipements à tarif solidaire ou encore de la Poste, qui a notamment mis en place un espace numérique dans son agence de Gap (« Étape numérique »). Localement, certaines sociétés ou auto-entrepreneurs du secteur de l'informatique et du conseil proposent également des cours et formations d'initiation au numérique.

Opérateurs de services publics : dans le cadre de leurs missions, certains opérateurs comme France Travail, la CARSAT, la MSA ou encore la CCSS des Hautes-Alpes peuvent être amenés à conduire des actions d'inclusion numérique auprès de leurs usagers.

Les lieux d'inclusion numérique

Carte issue des données de l'ANCT, corrigée des doublons.
Les données sont intégrées automatiquement depuis certains dispositifs (France Services, Conseillers Numériques...) ou manuellement par les structures via l'outil DORA.

N'apparaissent pas les structures n'ayant pas effectué cette démarche, ou celles qui ne servent de lieux d'inclusion que de manière occasionnelle (ex : Mairies).



Service Numérique – DNUMRC
Juillet 2024

Sources : ANCT, Département des Hautes-Alpes

CARTOGRAPHIE NATIONALE des lieux d'inclusion numérique

https://cartographie.societenumerique.gouv.fr/

Structures communales et intercommunales

- 16 Médiathèque de Gap
- 17 Maison des Habitants
- 18 Centre Social Beauregard
- 19 Centre Social de Saint-Mens
- 20 Centre Social de Fontreyne
- 21 Centre Socioculturel des Écrins
- 22 Médiathèque de Rosans

Réseau France Services

- 23 MFS Guillestre
- 24 MFS Veynes
- 25 MFS La Bâtie-Neuve
- 26 MFS Embrun
- 27 MFS Serres
- 28 MFS Laragne
- 29 MFS L'Argentière
- 30 MFS Saint-Bonnet
- 31 MFS Le Dévoluy
- 32 MFS Tallard
- 33 MFS Briançon
- 34 MFS Rosans
- 35 MFS Vallouise-Pelvoux
- 36 MFS Savines-le-Lac
- 37 MFS Chorges
- 38 MFS Aspres-sur-Büech
- 39 MFS Valdoule
- 40 MFS La Grave
- 41 MFS Aiguilles
- 42 MFS La Saulce

Les associations

- 1 Université du temps libre
- 2 ADMR Champsaur-Valgaudemar
- 3 Centre de Ressources des Hauts Pays Alpins
- 4 Union Départementale des Associations Familiales
- 5 Initiative Alpes Provence
- 6 Planète-Champsaur-Valgo – Saint-Jean-Saint-Nicolas
- 7 Planète-Champsaur-Valgo – Saint-Firmin
- 8 Planète-Champsaur-Valgo – Saint-Bonnet-en-Champsaur

Département des Hautes-Alpes

- 9 Hôtel du Département
- 10 Maison des Solidarités – Gap-Bonne
- 11 Maison des Solidarités - Briançon
- 12 Maison des Solidarités – Gap-Cézanne
- 13 Maison des Solidarités – Saint-Bonnet
- 14 Maison des Solidarités – Veynes
- 15 Maison des Solidarités – Gap-Fangerots

Tiers-lieux

- 43 Fab'Alpes
- 44 Les Terrasses Solidaires
- 45 La Locomotive

Structure privée

- 46 Étape Numérique la Poste

PRÉFET DES HAUTES-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Hautes-Alpes le département

LES ACTEURS DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE

Les Conseillers numériques

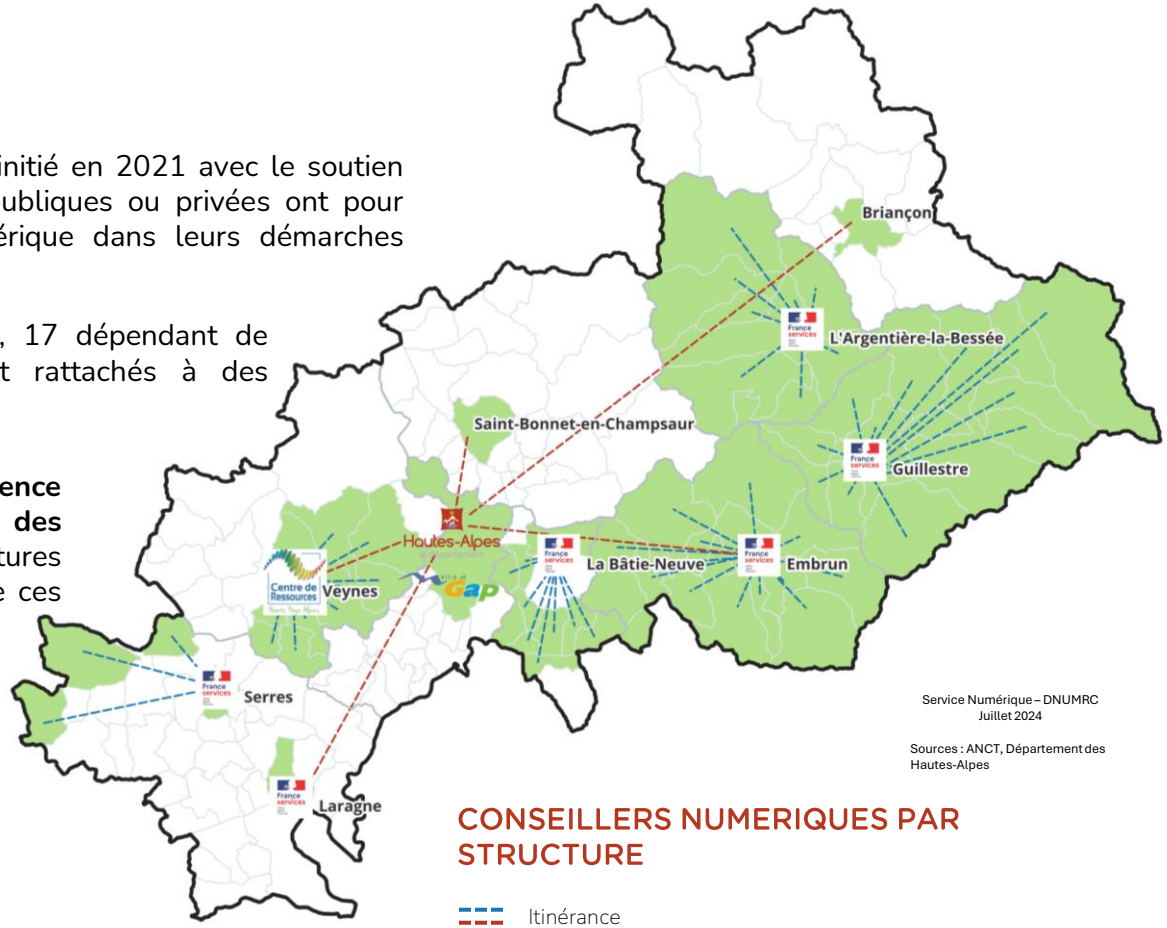
Le dispositif Conseillers Numérique France Services a été initié en 2021 avec le soutien financier de l'État. Ces agents dépendant d'organisations publiques ou privées ont pour mission d'accompagner les publics vers l'autonomie numérique dans leurs démarches quotidiennes.

Dans les Hautes-Alpes, 25 postes ont ainsi été attribués, 17 dépendant de collectivités (Département, EPCI ou communes), 8 étant rattachés à des associations et à une structure privée.

Seuls 15 postes sont pourvus au 30 juillet 2024, conséquence notamment de la dégressivité et de l'épuisement des subventions et de l'impossibilité pour certaines structures (communes et associations) d'assumer la totalité du coût de ces postes.

La plupart des Conseillers numériques sont déployés en itinérance, avec des permanences régulières dans les communes et Maisons France Services (cf. carte ci-contre).

À partir du 1er septembre 2024, **un Conseiller numérique coordinateur recruté par le Département des Hautes-Alpes aura pour mission d'animer le réseau des Conseillers numériques et de mettre en place des collaborations et actions complémentaires entre les différents acteurs.**



Service Numérique – DNUMRC
Juillet 2024

Sources : ANCT, Département des Hautes-Alpes

CONSEILLERS NUMERIQUES PAR STRUCTURE

Itinérance

Commune d'intervention

CC Sisteronais-Buëch	**4**	**CC Serre-Ponçon**	**1**
Département des Hautes-Alpes	**4**	**CC Serre-Ponçon-Val-d'Avance**	**1**
Centre de Ressources des Hauts-Pays-Alpins	**1**	**Mission Locale Jeunes 05**	**1**
CC du Guillestrois et du Queyras	**1**	**Ville de Gap**	**1**
CC du Pays des Écrins	**1**		

Statistiques Hautes-Alpes – Conseillers numériques

Période du **17/11/2020** au **30/07/2024**

13335
personnes totales accompagnées durant cette période

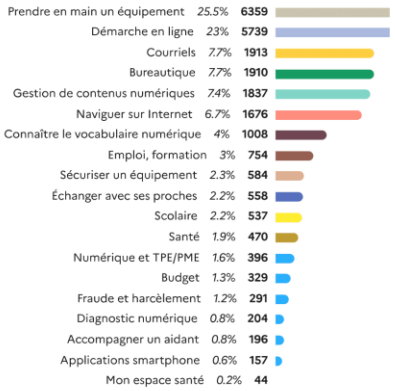
23174
accompagnements totaux enregistrés (dont récurrent)

1794 ateliers réalisés, dont :

8421 participants au total

9264
accompagnements individuels

Thèmes des accompagnements



Les 4 principaux thèmes d'accompagnements de médiation numérique

Démarche en ligne	28%
Équipement informatique	22%
Courriel	7.4%
Internet	7.1%
Autres thématiques	36%

Mise à jour le 22/02/2024
Source : conseiller-numerique.gouv.fr

Les 4 principaux thèmes d'accompagnements pour réaliser des démarches en lignes

Argent	48%
Social	14%
Famille	12%
Transport	12%
Autres thématiques	15%

Mise à jour le 22/02/2024
Source : aidantsconnect.beta.gouv.fr

Tranches d'âge des usagers



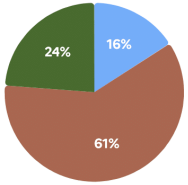
60 ans et plus	40%	35-60 ans	31%
12-18 ans	1%	-12 ans	17%

Statut des usagers



Non renseigné	13%	Retraité	36%
Sans emploi	12%	Scolarisé(e)	18%

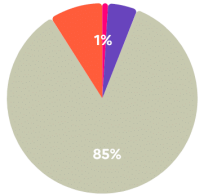
Temps d'accompagnements



Au total 16 937h 30min dont :

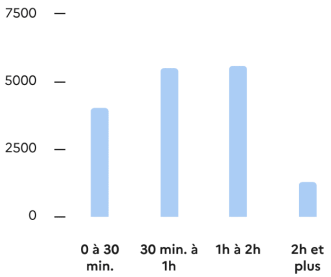
Collectifs	16%	**2 633h**
Individuels	61%	**10 278h 30min**
Ponctuels	24%	**4 026h**

Canaux d'accompagnements



À domicile		À distance	
Lieu d'activité		Autre lieu	

Durée des accompagnements



Sources : ANCT, CRA Conseillers numériques

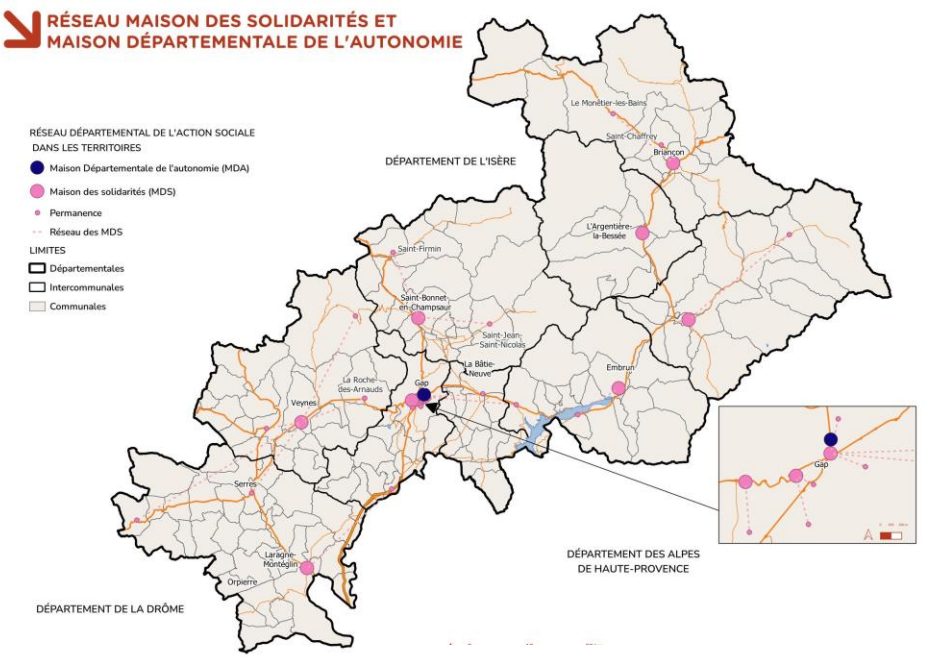
PRÉFET DES HAUTES-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Hautes-Alpes
le département

LES ACTEURS DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE

Le réseau France Services et les Maisons des Solidarités





Qu'elles disposent ou non d'un Conseiller numérique, **les Maisons France Services remplissent un rôle essentiel en matière d'inclusion numérique** en accompagnant les usagers à la réalisation de démarches de plus en plus dématérialisées.

Les Hautes-Alpes sont **le 4ème département le mieux doté en proportion de sa population** avec un espace France Services pour 7 000 habitants, et une accessibilité satisfaisante, 95% de la population habitant à moins de 20 minutes en véhicule d'une maison France Services.

Néanmoins, comme évoqué précédemment, ce constat doit être nuancé par la **problématique de mobilité assez prégnante sur le territoire** qui contraint beaucoup d'habitants à utiliser leur véhicule personnel pour se rendre dans ces espaces.

Lieu d'accueil et de proximité, les Maisons Départementales des Solidarités (MDS) apportent également conseil et assistance et peuvent accompagner les citoyens dans leurs démarches administratives, sociales et professionnelles, en fonction de leurs besoins.

Du fait de leur rôle essentiel en matière d'insertion, **les MDS sont également le relais de l'action des Conseillers numériques du Département des Hautes-Alpes**, qui effectuent des permanences régulières sur certains sites et peuvent accompagner les usagers à l'utilisation des outils numériques et à la réalisation de certaines démarches.

LES ACTEURS DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE

Les bibliothèques et médiathèques

Les bibliothèques et médiathèques sont souvent identifiées par le public comme l'un des principaux lieux d'accompagnement au numérique (32%), avec la Mairie (33%) et les espaces France Services (19%, Baromètre du Numérique 2023). Elles constituent le **premier équipement culturel de proximité en France** avec 16 000 lieux de lecture et sont fréquentées par plus de 40% des Français de 15 ans et plus.

De fait, la bibliothèque est bien souvent le seul lieu culturel au sein des collectivités de petite taille qui caractérisent le territoire. On en trouve 92 dans les Hautes-Alpes, de tailles, structures et fonctionnements très divers.

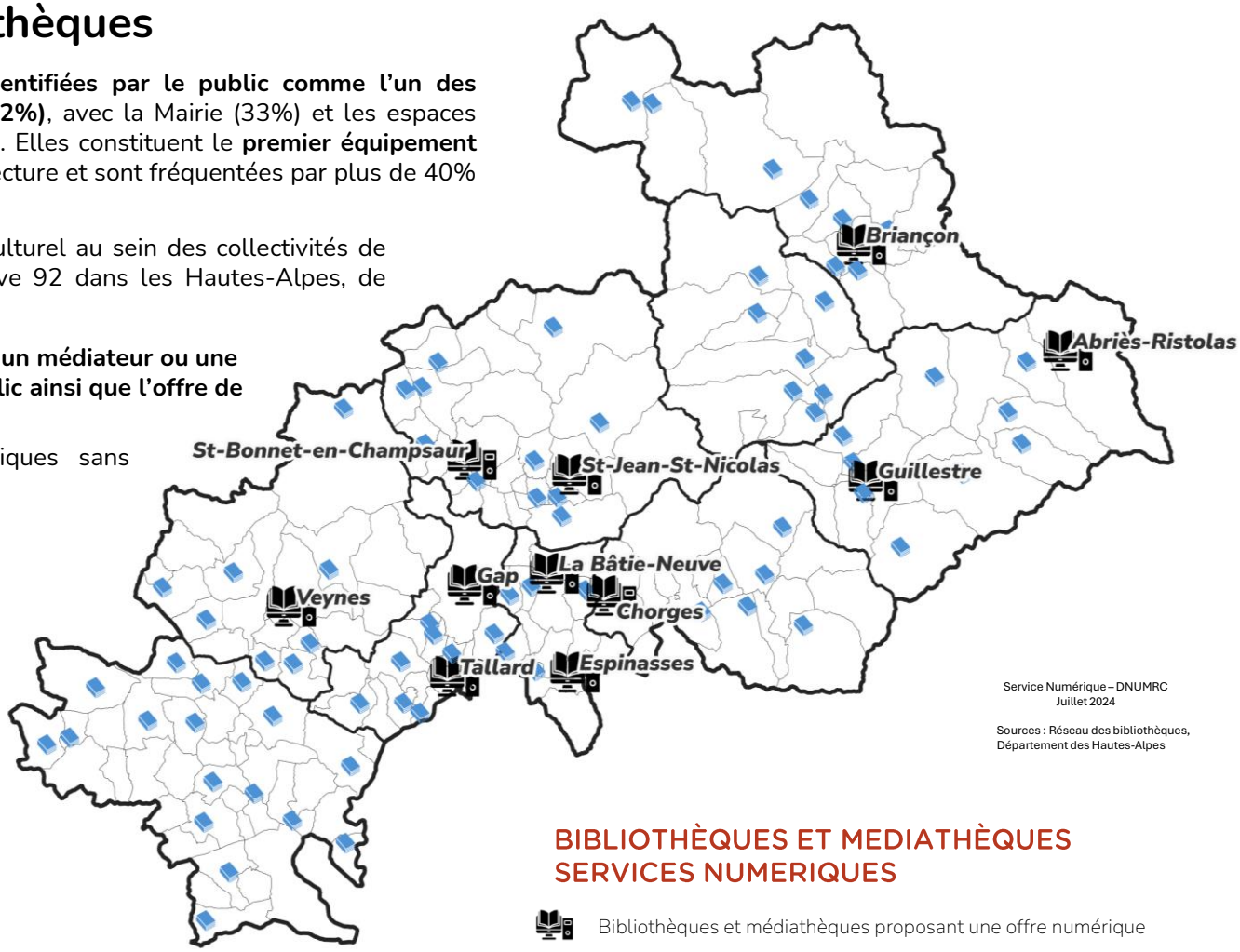
Onze structures disposent d'une offre numérique avec un médiateur ou une médiatrice numérique, un accès internet, un Wi-Fi public ainsi que l'offre de ressources numériques « Culturicimes ».

D'autres proposent également des services numériques sans toutefois atteindre le même niveau de structuration.

Par ailleurs, **la Bibliothèque Départementale apporte un accompagnement financier et humain dans les projets numériques des bibliothèques** en finançant notamment l'acquisition de matériel.

Elle met également à disposition de toutes les bibliothèques de son réseau des dispositifs numériques itinérants :

- Les **Valises Numériques**, équipements numériques disponibles à l'emprunt depuis 2013.
- Des **Ateliers Numériques** sur des thématiques diverses.
- Un **Conseiller numérique** formant les bibliothécaires et les publics aux bases du numérique ainsi qu'à la plateforme Culturicimes.



Culturicimes
La médiathèque numérique des Hautes-Alpes

https://culturicimes.fr/

PRÉFET DES HAUTES-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Hautes-Alpes
le département

LES ACTEURS DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE

Les associations

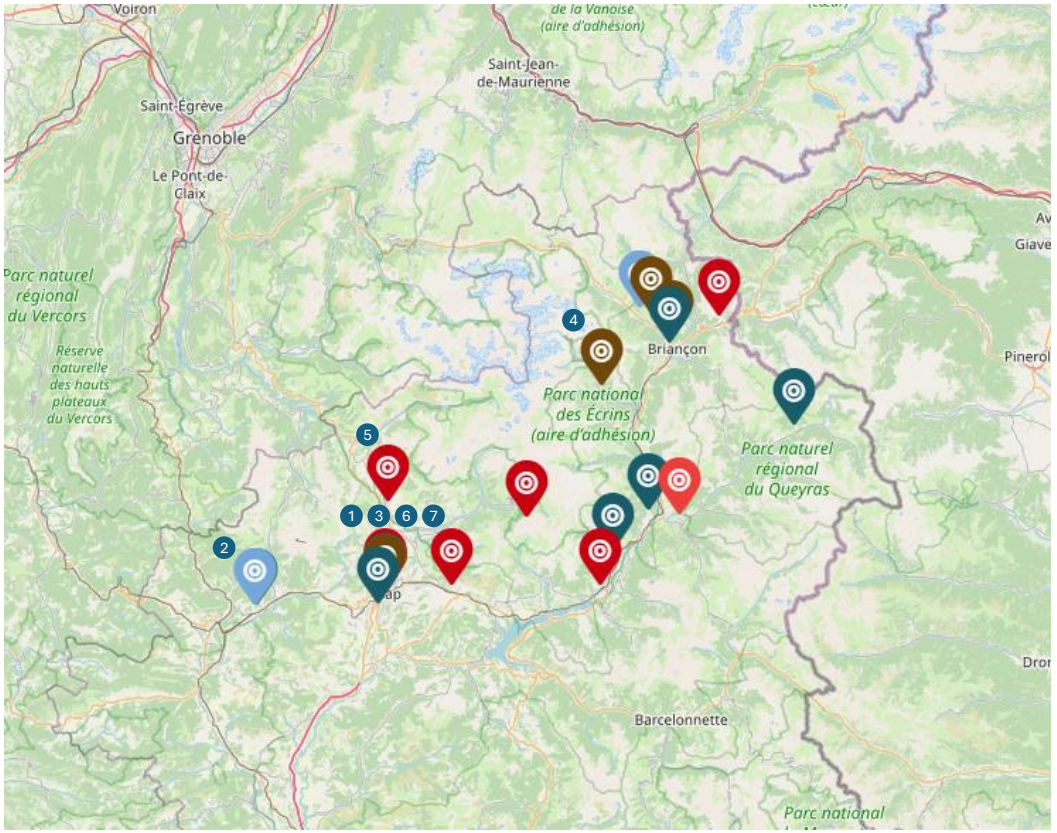
L'association briançonnaise Le Comptoir des Assos recense **26 structures associatives déclarant une activité en lien avec le numérique** dans son annuaire, qu'il s'agisse d'accompagnement aux usages et à la prise en main des outils ou de sensibilisation aux enjeux du numérique (enjeux éthiques et environnementaux notamment).

Une distinction peut être établie entre les associations de sociabilité, au sein desquelles le numérique peut être une thématique abordée parmi beaucoup d'autres, et celles, généralement plus importantes en taille, qui proposent des accompagnements plus structurés.

Peuvent être notamment citées :

- ADELHA 1
- Centre de Ressources des Hauts Pays Alpins 2
- Mission Locale Jeunes 3
- La Passa 4
- Planète ChampsaurValgo 5
- Université du Temps Libre 6
- Union départementale des associations familiales 7

D'autres associations, impliquées notamment dans l'aide à domicile (ADMR) ou encore auprès des demandeurs d'asile (France Terre d'Asile), sont également amenées à conduire des actions d'inclusion numérique dans le cadre de leur mission globale d'accompagnement de leurs publics spécifiques.



Source : Le Comptoir des Assos,
https://lecomptoirdesassos.com/

LES ACTEURS DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE

Le Lab 3i

Le projet Lab 3i, pour « Illettrisme Illectronisme Itinérance », a associé les territoires du Champsaur-Valgaudemar, du Briançonnais-Pays des Écrins et d'Ubaye-Serre-Ponçon ainsi que l'association Planète ChampsaurValgo autour de la problématique de l'accès aux droits des personnes en difficulté avec la langue française et le numérique.

Cette initiative portée par l'association ADRETS s'est déclinée en trois grands objectifs :

- **Réaliser des expérimentations locales d'ateliers** auprès des publics cibles

- **Partager les compétences et savoirs** pour identifier des portraits de territoires

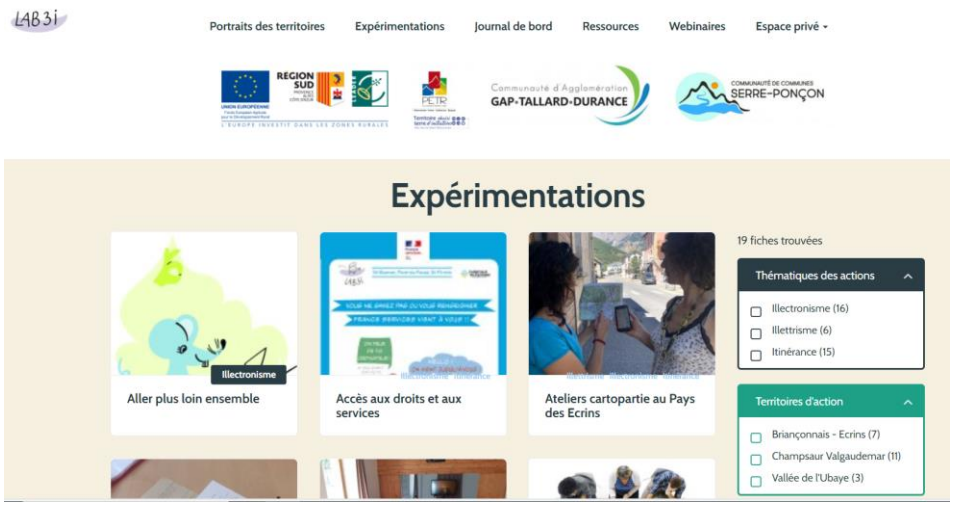
- **Favoriser la coopération** entre les territoires pilotes pour partager des pratiques

Différents temps d'échanges entre partenaires se sont ainsi tenus entre 2021 et 2023, posant des bases solides pour de futures coopérations et mettant en lumière les difficultés du territoire haut-alpin en matière d'accès au numérique.

www.lab3i.fr







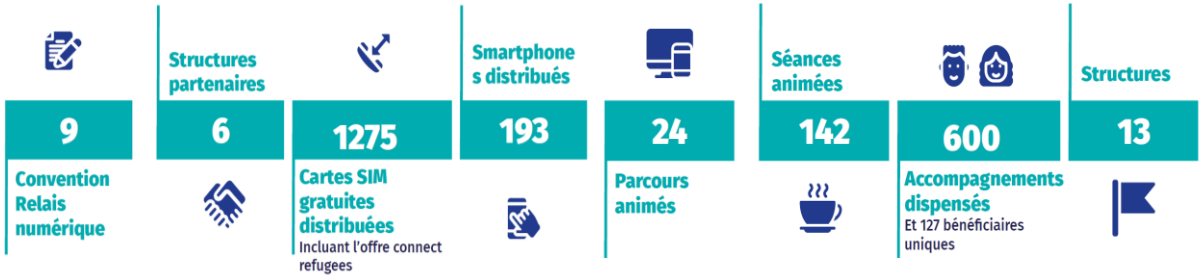
LES ACTEURS DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE

Emmaüs Connect

Entre septembre 2021 et septembre 2023, le Département des Hautes-Alpes et l'association Emmaüs Connect ont conduit un **partenariat visant à développer des offres d'inclusion numériques sur le territoire**, selon trois modalités :

- **Animer des parcours d'accompagnement** numérique auprès des publics
- **Permettre aux structures du territoire de distribuer des recharges téléphoniques et internet** à prix solidaire, distribution gratuite de smartphones mis à disposition par la Fondation SFR.
- **Accompagner les structures à consolider leur offre d'inclusion numérique** en partenariat avec Emmaüs Connect (mise en place de « Relais Numériques »

Ce partenariat, dont le bilan est très positif, a notamment permis d'équiper en smartphones des demandeurs d'asile et notamment des familles ukrainiennes accueillies dans les Hautes-Alpes depuis le début de l'année 2022.





Sources : Emmaüs Connect

Autres initiatives

La Région SUD PACA est engagée depuis de nombreuses années dans l'inclusion numérique, notamment à travers son programme « SUD LABS », avec 11 lieux d'innovation et de médiation numériques labélisés dans les Hautes-Alpes.

Les chambres consulaires sont également impliquées auprès du monde économique pour favoriser la transition numérique des entreprises et la formation des professionnels , que ce soit la Chambre de Commerce et d'Industrie avec l'incubateur et espace de co-working « GAAAP », ou la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, qui dispose d'une salariée chargée d'accompagner les professionnels dans l'utilisation des outils numériques.

En matière d'éducation au numérique des jeunes publics, doivent être mentionnés également les actions conduites par **l'Éducation nationale** ou encore le **réseau des Promeneurs du Net**, initiative de la CAF des Hautes-Alpes animée par l'ADELHA, regroupant des professionnels issus de structures agissant auprès des jeunes et proposant à ces derniers un accompagnement aux enjeux et usages du numériques.

Des événements sont également régulièrement organisés sur le territoire mettant à l'honneur le numérique et l'inclusion :

Le Forum Numérique des Seniors, vendredi 9 juin 2023, Hôtel du Département à Gap.
Numérique en Commun(s), mardi 20 février 2024, Hôtel du Département à Gap.
Showroom Handicap et Numérique, jeudi 30 mai 2024, Hôtel du Département à Gap.

DIAGNOSTIC

L'état des lieux présenté ci-dessus et les échanges conduits avec les différentes structures engagées contre l'exclusion numérique ont permis d'établir un diagnostic qualitatif établissant les forces et faiblesses de l'offre présente sur le territoire, devant servir de support à un plan d'actions. Les principales conclusions de ce diagnostic sont les suivantes :

L'ACCÈS À INTERNET ET AUX ÉQUIPEMENTS RESTE UN ENJEU	L'accès à une connexion internet personnelle de bonne qualité reste une préoccupation pour une part non négligeable de la population du département, notamment des personnes âgées en situation d'isolement. Le Très Haut Débit n'est pas encore pleinement accessible en tout point du territoire et une solution doit pouvoir être offerte aux personnes qui vont être concernées par le décommissionnement du cuivre dans les trois prochaines années. Parallèlement, l'accès de tous à un équipement (ordinateur ou smartphone) permettant de suivre l'évolution des usages doit pouvoir être garanti, notamment auprès des populations les plus fragiles économiques.
UN PHÉNOMÈNE COMPLEXE ET DES RÉPONSES LIMITÉES	Absence de compétences numériques, réticences face à la multiplication des fuites de données et peur du piratage, rejet total du numérique dans un contexte de dématérialisation des services publics… autant de manifestations d'un phénomène d'exclusion numérique qui appellent à des réponses spécifiques en fonction des situations rencontrées. À cet égard, on observe une prédominance sur le territoire des offres d'accompagnement à la prise en main des outils, et une insuffisance en ce qui concerne les actions visant à lever les freins psycho-sociaux à l'utilisation du numérique (ateliers de sensibilisation et de « démystification ») et éduquer aux bonnes pratiques.
UN MAILLAGE TERRITORIAL INÉGAL ET QUI NE TOUCHE PAS TOUS LES PUBLICS	Malgré un maillage territorial satisfaisant en Maisons France Services, tout le département n'est pas également couvert en services d'inclusion numérique, avec notamment une carence d'actions associatives dans le sud du territoire, où l'offre repose essentiellement sur la présence de Conseillers numériques. Par ailleurs, l'existence de lieux proposant des actions d'inclusion numérique sur le territoire se heurte aux problématiques de mobilité, ne permettant pas de toucher tous les publics cibles notamment sur les territoires caractérisés par un habitat dispersé, invitant à trouver des solutions de proximité.
UN DÉFAUT DE LISIBILITÉ ET DE CONNAISSANCE DE L'OFFRE	Les échanges entre partenaires ont révélé une insuffisante connaissance à la fois par les publics et par les professionnels des actions d'inclusion numérique conduites sur les territoires. Peuvent être en cause un défaut de communication de la part des structures concernées et l'absence d'un référentiel clair des acteurs intervenant dans ce domaine. La pratique fréquente de l'itinérance, recherchée pour être au plus proche des publics, rend également plus complexe la lecture de l'information sur des jours, horaires et lieux d'interventions par définition fluctuants.
UNE INSUFFISANTE INTERCONNAISSANCE ENTRE ACTEURS	Si certains territoires ont mis en place des temps d'échanges réguliers entre structures œuvrant dans l'accompagnement des citoyens (accès au droit, inclusion numérique, suivi social…), des lacunes sont souvent constatées en matière d'interconnaissance et de coordination entre structures pouvant recevoir les mêmes publics, ce qui peut entraver la bonne réorientation des usagers vers des services d'accompagnement numérique.
DE FORTS ENJEUX DE PÉRENNISATION	La plupart des acteurs font le constat de la fragilité dans laquelle se trouvent les acteurs de l'inclusion numérique. Cette action est en effet souvent tributaire de financements et subventions dont la pérennité peut ne pas être assurée. C'est notamment le cas du dispositif des Conseillers numériques, d'actions conduites dans le cadre d'appels à projets, et plus généralement des services proposés par les associations.

PLAN D'ACTIONS

Pour tenter de pallier les insuffisances identifiées dans le diagnostic et renforcer l'action collective portée par les acteurs haut-alpins de l'inclusion numérique, un plan d'actions est proposé qui s'articule autour de 3 axes :

Axe 1 – Structurer et valoriser le réseau des acteurs de l'inclusion numérique

Axe 2 - Améliorer et développer l'offre d'inclusion numérique

Axe 3 - Assurer l'accès au numérique pour tous

Fiche action n°1 : Animer le réseau des acteurs de l'inclusion numérique

Objectifs

On observe une dissémination des acteurs de l'inclusion numérique sur le territoire haut-alpin. Si ceux-ci se retrouvent souvent associés à des échanges de réseaux existants (France Services, Agents Relais d'Accueil, bibliothécaires...), il n'existe pas de réseau propre à ces acteurs et de temps d'échanges spécifiques sur leurs activités, qui sont à mettre en place.

Actions

- Organiser des rencontres régulières entre professionnels de l'inclusion numérique sur le territoire
- Assurer une coordination des Conseillers numériques en poste sur le territoire
- Permettre une veille partagée et des échanges de pratiques
- Favoriser l'approche collaborative (Les Bons Clics, les Bases...)

Pilote

Département des Hautes-Alpes

Partenaires

Collectivités, bibliothèques/médiathèques, opérateurs de services, administrations, associations, partenaires privés...

Ressources

Conseiller numérique coordinateur CD05

Indicateurs

Nombre de rencontres
Nombre d'acteurs différents représentés

Fiche action n°2 : Assurer une coordination locale et une meilleure réorientation des usagers

Objectifs

À l'échelle de chaque territoire, l'interconnaissance des services publics et associatifs est souvent insuffisante, ne permettant pas la réorientation des usagers en besoin d'accompagnement numérique vers les offres existantes, d'autant que celles-ci évoluent au gré des dispositifs, recrutements et départs, financements.... La création de réseaux locaux structurés et la mise en place de temps d'échange très réguliers entre les partenaires permettront une meilleure prise en charge des besoins.

Actions

- Structurer des réseaux locaux de l'inclusion numérique et plus largement des services aux usagers
- Identifier des référents dans chaque structure sur les thématiques numériques
- Mettre en place d'un annuaire partagé et assurer sa mise à jour
- Assurer un suivi de la réorientation de l'usager
- Instaurer des temps d'échanges 1 à 2 fois par mois entre services
- Favoriser les actions d'immersion entre structures

Pilote

Département des Hautes-Alpes

Partenaires

Collectivités, réseau France Services/opérateurs de services, associations

Ressources

Conseiller numérique coordinateur CD05, animateur départemental France Services

Indicateurs

Nombre d'usagers réorientés
Nombre d'actions en commun

Axe 1 : Structurer et valoriser le réseau des acteurs de l'inclusion numérique

Fiche action n°3 : Mieux faire connaître les acteurs

Objectifs

Les actions d'inclusion numérique conduites sur le territoire ne trouvent parfois pas leur public car elles sont insuffisamment connues des habitants comme des professionnels. Il est nécessaire de se doter d'outils de communication partagés pour valoriser au mieux le tissu des acteurs existants.

Actions

- Mettre en place une cartographie précise et à jour des acteurs de l'inclusion numérique, accessible aux professionnels comme au grand public
- Animer un fil événementiel des actions conduites sur le territoire
- Créer des supports de communication partagés

Pilote	Partenaires	Ressources	Indicateurs
Département des Hautes-Alpes	Collectivités, associations, entreprises	Dispositif GéoMAS Service communication	Nombre de publications Nombre de visites cartographie

Fiche action n°4 : Organiser des événements autour de l'inclusion numérique

Objectifs

Afin d'animer la communauté des acteurs de l'inclusion numérique et plus généralement mettre en valeur les acteurs du numérique dans les Hautes-Alpes, des événements réguliers seront organisés (Numérique en commun(s), forums, etc...), dont certains seront rendus accessibles au grand public.

Actions

- Organiser des événements, éventuellement ouverts au public, mettant en valeur les acteurs de l'inclusion numérique
- Mettre en valeur certaines actions ou thématiques spécifiques (ex : Numérique et handicap, éducation et parentalité numérique...)
- Assurer la représentativité du département dans les événements nationaux relatifs à l'Inclusion numérique (Numérique en Commun(s), journées de l'Inclusion numérique...) dans une démarche collaborative entre les différents acteurs concernés

Pilote

Département des Hautes-Alpes

Partenaires

Collectivités, associations, partenaires privés

Ressources

Spécifiques à chaque événement

Indicateurs

Nombre d'événements
Fréquentation

Fiche action n°5 : Renforcer le maillage et développer les actions en itinérance

Objectifs

Si chaque territoire d'EPCI est couvert par au moins un acteur proposant des services d'accompagnement numérique, l'offre proposée peut ne pas répondre aux besoins existant sur le territoire. En pratique, il peut être difficile de toucher les publics les plus éloignés du numérique, qui sont également souvent les plus fragiles (âge, ressources...) et sont moins susceptibles de se rendre dans des lieux proposant des accompagnements numériques. Il convient d'aller au plus près des publics en développant des actions en itinérance et en développant des partenariats pour identifier les personnes en besoin d'accompagnement.

Actions

- Systématiser la logique d' « aller-vers » par l'organisation de permanences dans les communes (Mairies, bibliothèques...)
- Mutualiser les ressources, informations et moyens pour atteindre les publics les plus fragiles

Pilote

Département des Hautes-Alpes

Partenaires

Collectivités, associations d'aide à domicile, réseau France Services

Ressources

Conseillers numériques, Bibliothèque Départementale

Indicateurs

Nombre de permanences
Nombre de personnes accompagnées

Fiche action n°6 : Poursuivre la diversification des publics

Objectifs

Les phénomènes d'éloignement au numérique touchent une grande variété de publics avec des enjeux différents : insertion professionnelle, rupture d'isolement, accès aux droits, éducation au numérique... appelant à des réponses spécifiques à chaque problématique. Il convient d'assurer la diversité de l'offre d'accompagnement numérique pour répondre aux différents besoins, en complémentarité entre acteurs présents sur un même territoire.

Actions

- Développer des offres spécifiques aux catégories de publics
- Adapter les modalités d'intervention
- Nouer des partenariats entre les différents acteurs pertinents sur une même thématique
- Veiller à la complémentarité des actions conduites sur chaque territoire

Pilote

Département des Hautes-Alpes

Partenaires

Collectivités, associations, opérateurs de services...

Ressources

Propres à chaque action

Indicateurs

Typologie des publics et nombre d'accompagnements par catégorie

Fiche action n°7 : Assurer la formation des professionnels de l'accompagnement

Objectifs

Le numérique s'impose aujourd'hui à tous les corps de métiers et tend à prendre une place de plus en plus importante chez les professionnels amenés à recevoir des usagers (Maisons France Services, assistante.s social.es...). Une formation continue de ces derniers sur les outils numériques est requise, de même qu'une formation à la posture d'aidant numérique et aux enjeux spécifiques liés à la dématérialisation des démarches.

Actions

- Permettre la montée en compétence des professionnels sur les outils numériques
- Favoriser l'acquisition d'un socle de compétences spécifiques à l'accompagnement numérique des usagers
- Assurer la formation continue des aidants numériques

Pilote

Département des Hautes-Alpes

Partenaires

CNFPT, ANCT, OPCO, collectivités

Ressources

PIX Territoires, Aidants Connect

Indicateurs

Nombre de sessions de formation organisées
Nombre de personnes formées

Fiche action n°8 : Poursuivre l'aménagement numérique du territoire

Objectifs

Permettre l'accès à tous au numérique implique également que des réseaux de télécommunications de qualité existent en tout point du territoire. Il est pour cela nécessaire de poursuivre le déploiement de réseaux de fibre optique jusqu'à l'habitant et les actions de résorption des zones blanches de téléphonie mobile, et ce particulièrement dans le contexte d'arrêt du réseau téléphonique cuivre à horizon 2030.

Actions

- Finaliser les déploiements des réseaux fibre en zone AMII et AMEL
- Renforcer la couverture mobile à travers le New Deal mobile (4G)
- Accompagner les collectivités dans les problématiques d'aménagement numérique (décommissionnement du cuivre, raccordements fibre...)
- Assurer une veille des futurs dispositifs d'aménagement sur d'autres technologies (5G)

Pilote

Département des Hautes-Alpes

Partenaires

Opérateurs, collectivités, État

Ressources

Chef de projet Aménagement numérique CD05

Indicateurs

Taux d'éligibilité fibre
Taux de pénétration fibre
Couverture 4G/5G

Fiche action n°9 : Soutenir l'accès aux équipements et à une connexion internet

Objectifs

Si l'accès au numérique s'est fortement démocratisé, l'équipement des ménages en outils numériques reste une problématique pour les publics les plus fragiles (personnes à faibles ressources, demandeurs d'asile...), et tous les ménages ne disposent pas d'un équipement par membre de la famille. Des actions sont à envisager pour permettre un accès à du matériel reconditionné et à des abonnements internet à tarif solidaire.

Actions

- Organiser une filière de redistribution locale de matériel reconditionné, en lien avec les partenaires locaux et régionaux
- Mettre en place un Fonds Numérique Solidaire dans les collèges
- Accompagner les collectivités dans la mise en place de réseaux Wi-Fi publics sécurisés

Pilote

Département des Hautes-Alpes

Partenaires

Collectivités, entreprises, opérateurs de télécommunications, ressourceries, associations

Ressources

Fonds France Numérique Ensemble, matériel des entreprises et collectivités

Indicateurs

Nombre d'équipements redistribués

LISTE DES PARTICIPANTS

Gouvernance France Numérique Ensemble

ADELHA – Ligue de l'Enseignement 05
Centre de Ressources des Hauts Pays Alpins
Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras
Communauté de Communes du Pays des Écrins
Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch
Commune de la Freissinouse
Commune de Montgenèvre
Commune d'Orpierre
Commune du Sauze-du-Lac
Commune de Veynes
Département des Hautes-Alpes
Digit'alpes du Sud
Direction de Services Départementaux de l'Éducation Nationale
France Terre d'Asile CADA de Gap
Hub du Sud
Planète Champsaur Valgo
Préfecture des Hautes-Alpes
Orange
Université du Temps Libre
Ville de Gap

Autres partenaires

ADRETS
Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance
Communauté de Communes du Briançonnais
Communauté de Communes du Buëch Dévoluy
Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar
Communauté de Communes de Serre-Ponçon
Communauté de Communes de Serre-Ponçon-Val-d'Avance
La Poste
Mission Locale Jeunes Hautes-Alpes
Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
Union Départementale des Associations Familiales

SOURCES

« La société numérique française : définir et mesurer l'éloignement numérique », CREDOC, CREAD-M@rsoin, avril 2023

Diagnostic HETIS, Pacte Local des Solidarités – Hautes-Alpes, 2023

Données Emmaüs Connect, 2023

INSEE, « Niveau de vie et pauvreté des territoires en 2021 »INSEE, estimations au 1er janvier 2024

Diagnostic Hub du Sud, juin 2024

Données Direction du Numérique, de la Modernisation des Usages et de la Relation Citoyenne, Département des Hautes-Alpes, 2024

Données de l'Unité GéoNumérique et Données, Département des Hautes-Alpes, 2024

Données du Pôle Cohésion Sociale et Solidarités, Département des Hautes-Alpes, 2024

Indice de Fragilité Numérique, MedNum, https://fragilite-numerique.fr/

Hautes-Alpes
le département

Département des Hautes-Alpes

Hôtel du Département
Place Saint Arnoux - CS 66005
05008 GAP Cedex

hautes-alpes.fr

DTNRC - Septembre 2024